

TAUX DE L'ABONNEMENT
Pour douze mois.....\$4 00
Pour six mois..... 2 00

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES
Six lignes.....\$0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.60

Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.04

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

ALLEMAGNE.

Le congrès de Francfort a ouvert ses séances, cette assemblée des princes allemands est due à l'initiative de l'empereur d'Autriche qui, comme on sait, a adressé des lettres d'invitation aux trente-six souverainetés composant la Confédération germanique.

S. M. l'empereur d'Autriche. Lieutenant fédéral-maréchal, comte de Crevenhove, premier aide de camp général; le général-major comte Coudenhove, deuxième aide de camp général; aides de camp; major comte Clain Martinitz; de Latour; comte Fanchkirchen; chevalier de Maina; officiers de l'adjudance générale; lieutenant-colonel, baron de Visnitz; chef d'escadron, comte Kin-kay, capitaine de Habermann; ministre de la maison impériale et des affaires étrangères, comte de Rechberg et Rottenlöwen, conseiller de cour, baron de Bielefeld, conseiller de légation, baron d'Aldenbourg; secrétaire de la cour, baron de Werner; secrétaire au ministère I. et R. des affaires étrangères, Ascher.

S. M. le roi de Bavière. Aides de camp généraux: lieutenant-général Dely de La Roche; major-général, comte de Rechberg et Rottenlöwen; aides de camp; colonel comte de Papenhelm; capitaine baron de Moy; officier d'ordonnance, lieutenant colonel prince de La Tour et Taxis; ministre d'Etat, baron de Schrock.

S. M. le roi de Saxe. Grand écuyer et lieutenant-général d'Engel; aide de camp, major de Friesen; ministre d'Etat, des affaires étrangères et de l'intérieur, baron de Boust.

S. M. le roi de Hanovre. Lieutenant-général Welner; capitaine du palais, comte de Wedel; aides de camp: major de Heimbuck; major de Kohlrusch; chef d'escadron, comte de Wedel; ministre d'Etat, comte de Praten-Haller; ministre résident, conseiller d'Etat Zimmermann; conseiller de cabinet intime, Dr. Lex.

S. A. R. le prince héritier de Wurtemberg. Baron de Spitzembert, capitaine et aide de camp; président du conseil privé et ministre de l'intérieur, de Harath; ministre des affaires étrangères, baron de Hügel; de Baur, attaché d'ambassade.

S. A. R. le grand-duc de Bade. Aides-de-camp: colonel baron de Neubrunn; lieutenant-colonel de Holzing; président du ministère des affaires étrangères, baron de Roggenbach; baron d'Urgen-Sternberg, conseiller de légation et chef du cabinet privé.

S. A. R. le duc de Saxe. Aides-de-camp: colonel baron de Neubrunn; lieutenant-colonel de Holzing; président du ministère des affaires étrangères, baron de Roggenbach; baron d'Urgen-Sternberg, conseiller de légation et chef du cabinet privé.

S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz. Aide-de-camp, capitaine de Wencktern; ministre d'Etat, de Bulow.

S. A. R. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen. S. A. R. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. R. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. R. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

maréchal de la cour, comte de Beust; secrétaire de cabinet, comte de Wedel.

S. A. le duc de Saxe-Meiningen. Ministre d'Etat, de Krosigk; conseiller d'Etat, d'Utenhofen.

S. A. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. R. le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz. Aide-de-camp, capitaine de Wencktern; ministre d'Etat, de Bulow.

S. A. R. le grand-duc d'Oldenbourg.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. Ministre d'Etat, de Bertrud.

S. A. le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Ministre d'Etat, baron de Seebach; aide de camp, major Reuter; conseiller de gouvernement, Somwer.

S. A. le prince héritier d'Anhalt-Dessau Cœthen.

S. A. le prince de Schwarzbourg-Sonderhausen.

indignation contre la barbarie moscovite et leurs vœux pour l'indépendance de la Pologne, où ils rendent hommage à l'unanimité nationale qui constitue la force de son gouvernement, vous relevez dans votre numéro du 4 août un incident sans importance, en vous efforçant de démontrer que la Pologne est déshonorée, et que son indépendance serait un danger pour l'Europe.

Quoique votre journal ne soit guère accessible aux réclamations ou aux rectifications polonaises, je crois devoir cependant faire un appel à votre impartialité et vous adresser les observations suivantes:

Vous êtes trop versé dans les affaires publiques pour pouvoir ignorer qu'une protestation isolée n'a aucune portée et n'exerce point d'influence sur l'opinion publique, lorsqu'elle se déclare avec une grande unanimité. Tel est le cas avec celle que vous citez, et qu'un jeune Polonais a eu l'imprudence d'adresser à Paris au journal La Presse, aujourd'hui hostile à l'insurrection polonoise, contre le choix du prince Ladislas Czartoryski, nommé, par le gouvernement national, agent diplomatique à Paris et à Londres.

Si vous aviez été mieux renseigné, vous auriez vu dans cette nomination une nouvelle preuve de l'influence et de la sagesse du gouvernement, qui a su fusionner tous les partis et les soumettre à sa direction dans l'intérêt de la patrie. En effet, il n'y a que quelques anarchistes incorrigibles, ou des ennemis déclarés de la Pologne, qui sèment la discorde dans un moment solennel de lutte à mort entre la liberté et l'oppression la plus odieuse.

Ne cherchez pas, monsieur, dans ce pays arrosé de sang et de larmes de partis politiques, vous ne les trouverez pas: il n'y a plus d'aristocrates ni de démocrates dans cet infortuné pays envahi par des barbares; il n'y a plus de partis dans les suprêmes efforts d'un peuple décimé qui préfère la mort à l'esclavage. Et d'ailleurs, que peut reprocher au gouvernement national polonais des partis de grands libéraux? elles sont toutes solennellement garanties à la Pologne renaisante, et elles peuvent même satisfaire les plus exigeants.

Sept mois de lutte nationale entreprise presque sans armes, dans des conditions les plus défavorables, avec un ennemi aussi puissant qu'acharné, qui ne recule devant aucun acte de vandalisme, témoignent devant le monde de la grande unité qui distingue le patriotisme polonois. C'est un fait contre lequel il n'est plus permis de nier que la Pologne, et que les colonies des organes de la Russie.

Le caractère de l'insurrection polonoise est si noble et si élevée, que ceux qui la dirigent ne feront jamais d'appel au déshonneur des passions. Cette tactique est celle de la Russie qui n'a point honte de se mettre au ban de la civilisation par la spoliation, la ruine, les exécutions sanglantes et un système d'extermination.

Il résulte de ces deux tendances des parties belligères, que dans le triomphe de la Pologne l'Europe a la garantie la plus solide contre le danger auquel l'expose le voisinage d'une puissance au fond asiatique et barbare, aux instincts farouches, qui en plein dix-neuvième siècle foule impunément aux pieds tous les droits de l'humanité et de la justice.

Recevez, etc.

Voici un ordre du jour du chef de la ville de Varsovie:

Le mercredi 12 du mois d'août est le jour anniversaire de l'union de la Lithuanie avec la Pologne. Cette union de peuples qui date de plus de siècles, nous la célébrons en la consolidant encore depuis environ six mois par une guerre héroïque dont le but est de reconquérir notre indépendance et de secouer le joug des hordes asiatiques, en voulant assurer la victoire de la liberté, de l'égalité et de la civilisation sur le despotisme, l'esclavage et les ténébreux.

Nous ne pouvons célébrer mieux et autrement ce jour mémorable que par une lutte qui, avec l'aide de Dieu, sera couronnée d'un plein succès dans un avenir prochain. Habitants de Varsovie, le gouvernement national désire que la tranquillité règne dans la ville pendant

cette journée: qu'on ne mette donc pas des habits de fête; qu'on ne célèbre pas ce jour par des manifestations et des signes extérieurs qui pourraient fournir un prétexte à de nouveaux actes de violence. La ville doit donc avoir ce jour-là un maintien calme et digne, comme il convient aux habitants d'une cité qui partagent les maux de leurs frères, qui répandent leur sang héroïque dans des milliers de combats inégaux; de leurs frères qui gémissent dans l'esclavage russe, qui travaillent dans les mines et les déserts de Naczozynski et d'Orenbourg, et qui pourrissent dans les cachots de la Pologne, de la Lithuanie et du pays ruthène. En transmettant aux habitants de Varsovie cet ordre du gouvernement national, le chef de la ville croit pouvoir compter sur le zèle, l'intelligence et les sentiments du devoir de chacun de ces habitants; il est donc bien persuadé que le jour du 12 août pas une seule victime n'ira augmenter le nombre des martyrs qui ont trouvé la mort dans les tortures et les tourments de la citadelle.

(Gazette de Breslau.)

Le Journal officiel de Varsovie confirme en ces termes la nouvelle de la prise d'un transport d'argent par les insurgés polonois:

Le 8 août, un détachement composé de deux compagnies et de deux canons, convoyant un transport d'argent dirigé sur la ville de Lublin, fut attaqué à l'improviste, dans la forêt qui avoisine la station de Zyczyn, par des forces rebelles supérieures s'élevait à 3,000 hommes; après un combat de quatre heures et après avoir épuisé toutes ses munitions, ce détachement éprouva une défaite. Les rebelles s'emparèrent de 200,000 roubles et des deux canons, qui avaient été encloués par les canonniers, après que ceux-ci eurent épuisé leurs munitions.

LE "ROUGISME" EN CANADA. (1)

DES IDÉES RELIGIEUSES, SES PRINCIPES SOCIAUX ET SES TENDANCES ANTI-CANADIENNES.

Peux les voix de parti d'autres et voyez d'un côté les plus grands hommes, les plus grands génies, les plus grandes vertus et de l'autre, des sophistes, des demi-savants, des cours communs. Quand vous ne considérez pas un mot de la question, vous vous décideriez par votre goût pour la bonne campagne et votre aversion pour le mensonge.

III.

Ses idées religieuses, ses principes sociaux, ses tendances anti-canadiennes.

(Suite.)

Au temps où nos rouges faisaient le plus valoir leur projet d'annexion, ils voyaient avec colère couper à la racine cette utopie anti-canadienne, par le traité de réciprocité alors ardemment désiré et activement sollicité auprès de la métropole et du gouvernement fédéral, par le ministre Lafontaine-Baldwin. Voyons un peu ce que pensaient nos diplomates en raccourci! M. Dessaulles est chargé par eux de nous exposer leurs vues et de répondre aux objections. On leur disait: «Vous voulez l'annexion parce que les Douanes américaines étant abolies, la production agricole du pays vaudrait \$3,000,000 (en 1851), de plus qu'elle ne vaut aujourd'hui, ce qui augmenterait en proportion la valeur de la propriété. Eh bien! objections-nous à votre projet d'annexion, nous avons un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, et l'objection sans doute; dans ce cas, nos grains ne paieront plus de droits, ils vendront donc autant sous un système de réciprocité qu'avec l'annexion; la propriété acquerra donc une valeur proportionnée à cette augmentation; la réciprocité produira donc au Canada les mêmes avantages que l'annexion sans ses inconvénients.» Comme on le voit, l'objection méritait considération,

(1) Voir les numéros du 18, 20, 22, 25, 27, 29 août et du 3 septembre.

aussi ils n'en récusent pas la valeur, mais ils prétendent répondre par une question, que voici: «Mais obtiendrons-nous la réciprocité?» Si oui, ils admettent que l'objection est irréfutable, si non, alors elle tombe nécessairement d'elle-même. Aussi, voyant cette réciprocité écartée par leurs vaines raisons en faveur de l'annexion, ils s'échappent par une porte qu'ils sont toujours aises de trouver ouvertes, celle qui mène à des conclusions ridicules en niant les choses les plus évidentes: «Aurons nous le traité de réciprocité?» Oui, répondions nous alors, tandis que M. Dessaulles niait au nom du patti: «Il me semble, dit-il, que nous avons 19 chances sur 20 de ne pas l'obtenir; que l'espoir d'obtenir la réciprocité est totalement dénué de fondement, et je dirai plus, est souverainement ridicule, car, pour nourrir un instant un semblable espoir, il a fallu compter sur une absence totale de nos sens chez les Américains; il a fallu les croire complètement aveugles et incapables de comprendre leurs intérêts; il a fallu aussi les croire totalement ignorants de notre propre situation financière.»

Sont-ils diplomates, ces rouges? Il vous semblait, n'est-ce pas, que nous avions 19 chances sur 20 de ne pas obtenir ce traité; vous étiez forts, c'est vrai, mais cette fois, nous ne vous en édiions pas, et à nous il nous paraissait certain que vous aviez 99 chances sur 100, de dire une sottise. Qui s'est trompé, de vous ou de nous? Mais il leur fallait dire quelque chose, ce traité détruisait tous leurs châteaux en Espagne, et il leur semblait préférable de nier que d'admettre, quittes à s'en tirer comme ils pourraient.

Je vois dans les Statuts impériaux et dans les notes un acte intitulé: «Act to carry into effect a treaty between Her Majesty and the United States of America,» daté du 19 février 1855, passé sous le ministère McNab-Taché, si je ne me trompe, et qui nous donnait la réciprocité. Permettez-moi, messieurs les chefs du rougisme, de vous donner le petit conseil suivant: vous ne devriez pas risquer ainsi vos opinions prophétiques, du moins devant vos confrères rouges moins avancés que vous, afin de conserver quelque peu auprès d'eux un semblant de jugement qu'ils aimeraient à vous reconnaître.

Avant de quitter cette histoire de la réciprocité, le lecteur me permettra de donner un exemple de leur logique. Aux objections de ceux qui croyaient que nous obtiendrions ce traité en compensation de la libre navigation du Saint-Laurent, que nous donnions aux Américains, ils répondent de la manière suivante: «Est-ce que sans le Saint-Laurent, les Etats-Unis ne sont pas devenus le pays le plus prospère du monde? est-ce qu'ils ne pouvaient pas se passer du Saint-Laurent? est-ce que ce serait là une compensation de la réciprocité?»

Bien que ces interrogations ne prouvent pas que les Américains ne sont pas heureux de se servir de la voie du Saint-Laurent, accordons leur toujours tout ce qu'ils voudront; mais alors, expliquez-moi, messieurs, ce qui suit: «Si l'Angleterre, dites-vous dix lignes plus bas, avait été moins égoïste, moins servile, qui sait si le Saint-Laurent, au lieu d'être canalisé par nous, il y a seulement quelques années, ne l'aurait pas été vingt ans plus tôt par l'Etat de New-York? Qui sait si ce même Etat ne nous eût pas demandé comme une faveur de faire les frais de cette canalisation qui auraient été beaucoup moins considérables que ceux du canal Erie? Et si cela fut arrivé, le Saint-Laurent serait aujourd'hui aussi chargé de vaisseaux de toute espèce que le Mississippi.» Tout à l'heure ils se demandaient ces rouges: «Est-ce que les Etats ne peuvent pas se passer du Saint-Laurent? est-ce que la libre navigation est une compensation de la réciprocité?» Pour répondre imperturbablement, non. Maintenant, non-seulement notre fleuve est utile aux Etats-Unis, mais il est même si utile, que, si l'Angleterre eût été moins égoïste, et si elle avait demandé comme une faveur de la canaliser eux-mêmes. Sont-ils logiques ou plutôt sont-ils bêtes? Dites donc, depuis quand, en Canada, blanc est le noir et noir est-il blanc? Réponse: Depuis qu'il y a des rouges.

Savez-vous, lecteurs, tout le secret de ce projet d'annexion, pourquoi ils l'abandonneront presque pour le reprendre plus tard? c'est pour un autre Pégase qu'ils enfourcheront à cet

parvenir sur les sommités politiques; c'était pour eux une nouvelle manière de présenter cet adage démocratique: «Ote toi de là que je m'y mette!» En voici la preuve: «Mais, leur disait-on, une fois que l'intérêt de la dette publique, une fois nos dépenses d'administration ramenées à un chiffre raisonnable, nous aurons bientôt un surplus considérable; on peut arriver à cela sans l'annexion.»

C'est vrai, répondent-ils, mais pas avec le ministre actuel, (Lafontaine-Baldwin). Voici le dernier mot de la question d'annexion, maintenant que vous êtes au port, M. M. les rouges, vous ne parlez plus d'annexion et sur ce point vous êtes devenus bleus, quitte à recommencer plus tard. Maintenant qu'allez-vous faire? Prenez ce petit conseil d'ami: préparez vos sièges du côté de l'opposition pour laquelle vous êtes faits, et tachez de vous y asseoir plus solidement et pour plus longtemps que sur les banquettes ministérielles.

Le lecteur me permettra de lui mettre sous les yeux quelques statistiques sur la seule ville de New-York qui donna occasion d'établir la dernière grande émeute soulevée dans cette ville à l'occasion du tirage de la conscription. Dans la métropole américaine, il y a 100,000 infidèles; 350,000 qui ne vont pas à l'église; 60,000 enfants qui ne fréquentent pas les écoles; 15,000 enfants vagabonds, voleurs et assassins en apprentissage; 50,000 personnes continuant ce qu'on appelle la population flottante; 25,000 personnes de mauvaise vie, 6,000 adultes, 2,500 maîtres de débauche etc., etc., etc. En présence de ces chiffres, se dit l'auteur de ces statistiques, on peut avec raison se demander comment il n'y a pas d'émeute tous les jours. Un tel état de choses qui tend à augmenter chaque année n'était guère propre à faire gouverner aux Canadiens toutes les belles promesses de bonheur domestique et politique que nos rouges nous faisaient sans fausse honte.

Sur ce finissons ce chapitre comme Dessaulles finit ses lectures: «Entre la liberté et la dépendance; entre la grandeur nationale et le joug de l'étranger; entre le bien être et le mal-être social; entre le progrès et la décadence; entre le vrai et le faux; entre le juste et l'injuste; entre le bien et le mal, personne n'hésite que celui qui ignore.»

Je dois demander pardon au lecteur de l'avoir entretenu si longtemps de cette vieille histoire de l'annexion, mais c'est surtout dans elle qu'on retrouve le type de leurs tendances anti-canadiennes et de leur faux patriotisme. «Quel avantage, dirai-je en terminant avec le Rév. M. Proulx, quel avantage aurions nous trouvés à cette union formée par la trahison, et qui nous aurait noyées dans les flots d'une population ennemie, dans un monde d'intérêts et de spéculations fondé sur le désir d'exploiter notre inexpérience, notre petit nombre et, le dirai-je, notre honnêteté toute catholique. Dans la seule ville de Buffalo 370 propriétés ont dû être vendues par décret le 26 janvier du mois dernier (janvier 1856), pour non payement des taxes dont elles étaient chargées.» Les dernières statistiques de New-York nous dévoilent un système de taxation ruineux qui doit avoir pour résultat de déposséder les classes ouvrières au profit des spéculateurs de tous les degrés.

UN OBSERVATEUR.

(A continuer.)

Feuilleton du Journal de Québec

DU 5 SEPTEMBRE 1863.

LE CHATEAU DU BEC-VANQUELIN

(Suite.)

VII

—Non, Monsieur! s'écria Paul avec chaleur (car en entendant décrire si exactement les intentions de son père, son enthousiasme filial lui fit oublier toute prudence, et la malice de son interlocuteur); non, vous ne vous trompez pas en supposant à mon père l'intention de rendre le domaine du Bec à l'héritier légitime de ce bien seigneurial. C'est dans ce but qu'il a travaillé pendant de longues années, attendant toujours l'occasion de restituer à son propriétaire naturel ce château acquis presque pour rien grâce à votre chère révolution! Continueur de ses travaux, je le suis de ses projets, mais jusqu'ici...

—Eh! bien jusqu'ici? Vous n'avez pas découvert cet heureux héritier si impatientement attendu?

A cette question directe, Paul se troubla. Il ne s'agissait point, on le conçoit, de laisser deviner à Lapierre la moindre partie du secret concernant Louise de Romé. Il se tira donc d'affaire comme il put, en ajoutant assez vivement: «Jusqu'ici cet héritier ne s'est pas fait connaître. Depuis quelque temps, il est vrai, on tâche de nous persuader que le fils du dernier comte

de Romé vit encore, mais pour ma part j'en doute; et il faudrait, pour me faire ajouter foi à cette histoire, des preuves très-claires. Ensuite, les renseignements recueillis par moi sur le compte de ce fils des anciens seigneurs de Fresquiennes, de cet Henri de Romé ne sont guère favorables, et je ne suis pas assez dupe encore, pour vouloir enrichir à nos dépens un individu peu digne de la faveur que ma famille et moi nous lui accorderions. L'acte qui nous rend propriétaires du domaine du Bec est parfaitement en règle, et notre bonne volonté seule lui octroyait cette partie de son héritage.

—Puissamment raisonné, vertueux jeune homme! s'écria le contre-maire d'un ton moitié furieux, moitié railleur. De la sorte, on a tout le mérite du sacrifice, sans en avoir les inconvénients! Vous ne risquez pas de perdre votre château de cette façon, et c'est sans doute pour cela que dès aujourd'hui vous êtes aller l'habiter, contrairement aux vœux du généreux M. Gervais?

—Trève de plaisanteries, monsieur, reprit Paul dont la colère commençait à s'éveiller. Du reste, je ne viens pas ici pour vous expliquer mes intentions, mais bien pour connaître les vôtres et de celles-là, nous n'avons encore rien dit. Commentons donc, s'il vous plaît. D'abord, qu'exigez-vous de M. de Larchant?

—Et parliez! qu'il me paie sa dette!

—Il est prêt à vous en payer une partie, monsieur, et pour le total vous ne refusez pas, je pense, de donner du temps à un homme qui vous a toujours traité plu-

tôt en ami qu'en supérieur.

—En supérieur! je le crois, ma foi, bien! Il aurait dû se permettre, et nous aurions vu beau jeu!... Non, je le reconnais, depuis nombre d'années, il me traite en frère.

En prononçant ces mots, une grimace ressemblant très peu à un sourire vint passer les lèvres minces de Lapierre.

C'était entrer de plain pied dans le second objet de l'ambassade confiée au pauvre Paul, le second et le plus difficile. Aussi

CANADA.

QUÉBEC, 5 SEPTEMBRE 1863.

III.

Dans notre premier article, nous avons mis à nu les intrigues et les trahisons qui ont présidé à la formation du cabinet actuel, et, mesurant la valeur des hommes sur leurs actes, nous avons prouvé qu'ils n'étaient pas dignes de la confiance publique.

Dans notre second article, nous avons démontré ce que signifient et ce que valent les noms dans les gouvernements, ainsi que les positions respectives qu'ils y occupent.

Nous nous occuperons, dans ce troisième, de la question plus grave du changement total de programme, par les mêmes hommes, dans la circonstance constitutionnelle d'un vote de non-confiance et d'un appel au peuple comme conséquence.

Si les noms ont une si grande signification parce qu'ils portent avec eux des antécédents, des associations, des idées, des tendances, des obligations, des engagements et des résultats, le changement de programme est plus grave encore à un double point de vue : il blesse le sens moral, qui repose sur le respect naturel pour la stabilité des doctrines, et il viole un usage constitutionnel qui a son point d'appui également dans le bon sens et dans la conscience.

L'honneur n'a de valeur morale que par la stabilité de ses principes ; pour être cru, il a besoin de convaincre qu'il croit lui-même ; or, comment convaincre-t-il qu'il croit, si chaque jour ou chaque circonstance apporte sa doctrine nouvelle ou un mode d'action différent ?

Comme la conscience n'est rien autre chose que le sens du vrai, des principes et des devoirs, et que le vrai et les principes, ne variant pas, créent la stabilité des devoirs, l'on conclut naturellement que l'homme qui change de doctrine au jour le jour n'a pas de conscience ou qu'il l'a perdue pour satisfaire un intérêt sordide ou une ambition illégitime.

Qu'on ne l'oublie pas, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, la conscience privée et la conscience publique. L'homme apporte avec lui dans la vie publique ce qu'il est moralement dans la vie privée.

L'homme public est l'homme privé agissant sous le regard du public, c'est la nature prise sur le fait et à la lumière.

L'homme public qui ne respecte pas les doctrines les plus solennellement promulguées et qui, tout en les sacrifiant tout à tour et sans vergogne, pour un objet, proteste chaque fois hautement de son honnêteté et de la pureté de ses intentions, est un comédien qui tâche de faire oublier par des contorsions et des grimaces ce que sa voix a de rauque et d'usé. Il réplique aussi de voir, le même jour, le même acteur jouer deux rôles opposés, par exemple, le rôle du meurtre et celui du meurtrier ; le cœur humain demande au moins qu'on sache le tromper et qu'on lui donne le temps d'oublier ! Or, nos gouvernements d'aujourd'hui nous enlèvent même jusqu'à l'illusion ; toutes ces transformations de principes s'opèrent sous l'œil nu du public et sans même que le machiniste trouve convenable de baisser le rideau !

Voilà le premier ministre en action. Sa voix manque d'ampleur et son cœur d'inspiration ; mais il connaît le jeu et tous les petits moyens de la scène. N'ayant rejeté du public haut-canadien, il faisait de chaleureux appels aux sympathies du Bas-Canada, et il avait tellement réussi à faire croire à la sincérité de ses intentions, que, dès 1856, des députés du Bas-Canada insistèrent auprès des chefs pour qu'ils lui fissent une place dans le cabinet. Disons-le, car nous le savons, c'est au même sentiment qu'il doit sa présente position de premier ministre dont il abuse aujourd'hui pour écraser et humilier le Bas-Canada.

Il disait, l'autre jour, en se tournant vers les clairvoyants : « On m'en veut, parce que je suis avec vous et que je vous suis fidèle. » Il exécutait la même pantomime en se tournant vers le Bas-Canada avant les jours de 1862.

M. Dorion marcha admirablement sur ses pas, car il est arrivé à l'apostasie en passant par l'intrigue et la trahison. « Il n'a bien fallu changer d'hommes et de principes, a dit naïvement M. J. S. Macdonald, puisque le Haut-Canada ne voulait ni de notre programme ni de nos anciens collègues, et que faire en pareille occurrence ? » Qu'à faire ? se retirer à l'écart avec ses doctrines, afin d'y attendre des temps meilleurs et plus propices : c'est là l'exemple que le ciel enseignait l'histoire des hommes d'état conscieusement de tous les pays ! N'a-t-il pas vu de nos jours sir Robert Peel abandonner volontairement le pouvoir après avoir effectué la grande réforme des lois des céréales, parce qu'il s'était vu obligé de produire cette grande révolution commerciale contre le gré de ses amis politiques ?

On ne peut donc jamais changer, nous diriez-vous, et l'expérience ne peut donc pas servir aux hommes publics, comme elle sert aux individus dans la vie privée ? Oui, l'on peut changer ; mais ce ne doit pas être tous les jours et je ste au moment où l'intérêt personnel vous y engage. Les changements pour être sincères doivent être rares et s'opérer dans la parfaite indépendance et le complet éloignement de tous les intérêts personnels. Le pays, dans le danger, peut aussi commander le sacrifice des opinions personnelles, mais jamais celui de l'honneur ; il n'aurait jamais commandé à M. Macdonald de menacer, un jour, le Bas-Canada de balotteries de Washington, s'il refusait la représentation basée sur la population ; et, le jour suivant, de faire un long et déshonorant discours, pour prouver,

parce que son apostasie lui avait donné un portefeuille et \$5000 de salaire, qu'il n'avait jamais été favorable à la représentation basée sur la population. Il n'aurait jamais commandé à M. J. S. Macdonald de proclamer la double majorité sur les toits pour obtenir l'appui de M. Scotte, et de donner le coup de pied le lendemain à la double majorité et à M. Scotte, parce qu'il croyait découvrir que M. Brown et ses amis, qui repoussaient la double majorité, sont plus forts que M. Scotte. M. Sandfield Macdonald, on en conviendra, n'était pas absolument nécessaire, comme premier ministre, au salut du pays, et le Bas-Canada ne s'en fut pas trouvé plus mal si M. Dorion n'avait pas pris la place de M. Scotte.

Mais non, ils ont blessé le sens moral du pays, et quand ils descendront du pouvoir, ce sera pour ne plus y remonter.

Maintenant, examinons un peu le côté constitutionnel de la question : « La constitution est élastique, » a dit M. Mowat, « et c'est là son mérite et son avantage. Les précédents sont les enfants de la nécessité et s'il n'y a pas de précédents pour la conduite du premier ministre, c'est qu'il n'y avait pas non plus de précédents pour la position que lui faisaient les circonstances ».

Où, la constitution britannique a une certaine élasticité et c'est là ce qui l'a sauvée, bien des fois, dans les tourmentes politiques où elle semblait devoir inévitablement périr ; mais elle est aussi essentiellement logique et la raison nous dit que l'élasticité même la plus grande a sa limite, et que la pousser plus loin que cette limite c'est s'exposer à tout briser et à tout compromettre.

La prérogative royale, trop tendue, en se brisant, fit tomber la tête de Charles I<sup>er</sup> sur l'échafaud, et précipita Jacques II du trône, dans l'exil. Qui nie l'omnipotence du parlement anglais dans les limites du vaste empire britannique, et, cependant, cette omnipotence se brisa en se heurtant au sentiment irrité des colonies américaines et à la justice en 1775. N'existe-t-il donc pas de droits en dehors du pouvoir, les droits de la conscience et de la raison ? Les droits qui ont provoqué la révolution de 1688 et amené graduellement le fonctionnement de la constitution anglaise à sa condition actuelle de liberté et de raison, par les luttes incessantes de près de deux siècles, et la voix puissante des hommes d'état et des auteurs constitutionnels.

Les hommes publics ont forcé la Couronne à respecter la liberté et à restreindre sa prérogative dans les limites de la modération et des intérêts nationaux, en respectant eux-mêmes la conscience publique et la dignité humaine, en un mot en se sacrifiant pour la conquête de la liberté et des droits populaires leur demandant le sacrifice, le sacrifice de leur fortune, de leur position et même de leur personne !

MM. J. S. Macdonald, Dorion et Holton ont cherché en vain, dans l'histoire de la Grande-Bretagne, depuis que la constitution est devenue régulière par la double et harmonieuse action de la prérogative et du contrôle populaire, un exemple de leur conduite. Pourquoi ? parce qu'en Angleterre les hommes publics se respectent et que la logique de la constitution vous dit que si les doctrines et les actes des conseillers de la Couronne sont condamnés par les représentants du peuple, ou ces conseillers se retirent pour faire place à d'autres ou ils en appellent au peuple de ce jugement de ses mandataires sur ces mêmes doctrines et sur ces mêmes actes. Vous ne trouverez pas une seule exception à cette règle universelle.

Abandonner ses principes parce qu'ils ont été condamnés par une majorité parlementaire, c'est d'abord prouver qu'on n'y croit pas soi-même ; c'est, ensuite, commettre une imposture envers les mandataires du peuple, qui ont droit d'être justifiés ou condamnés pour les actes ministériels accomplis et le jugement porté par eux sur ces mêmes actes.

Si d'autres doctrines devaient prévaloir dans l'administration de la chose publique, il fallait en laisser la pratique à ceux qui les représentent et qui y croient. La conscience et le bon sens vous traquent cette ligne de conduite. L'ambition, mais l'ambition seule, pouvait vous conseiller d'intriguer, de trahir et d'apostasier, pour rester au pouvoir !

Dans un prochain article, nous ferons voir ce que cette conduite de MM. J. S. Macdonald et Dorion a fait de mal au Bas-Canada.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La séance d'hier a été sans grand intérêt, si l'on excepte les explications données par le premier ministre sur la nature de son bill de milice.

Ces explications eussent été, en effet, intéressantes si on avait pu les comprendre, puisqu'il s'agissait de l'organisation militaire du pays. Tâchons, cependant, de découvrir la vérité, à travers ce déluge de mots et de phrases enchevêtrées les unes dans les autres.

Il y aura deux bills, le premier aura rapport à la milice régulière et l'autre aux volontaires.

Pourquoi cette double législation ? Pourquoi ce pour moins effrayer la chambre, ou pour sauver, au moins, un des débris du naufrage si la reste doit périr !

M. J. S. Macdonald fera connaître, mardi, son projet de loi relatif à la milice volontaire. Quant à celui de la milice régulière, ce serait à peu près la loi actuelle avec un mécanisme plus complet pour la faire fonctionner. Ce mécanisme consisterait principalement dans la création de deux écoles militaires (l'une en Haut et l'autre en Bas-Canada) qui coûteraient annuellement \$100,000, dont \$15,000 iraient à payer les salaires des instituteurs.

Certain nombre de miliciens seraient tirés au sort, chaque année, pour constituer la force active, laquelle donnera *gratis* six jours d'exercice par année, si le gouverneur-général l'exige ; mais ces six jours ne seront pas nécessairement consécutifs.

M. J. S. Macdonald nous dira, sans doute, mardi, combien devra coûter la milice volontaire.

Jeudi, la chambre était témoin d'un grand scandale ministériel. M. Dickson faisait une charge à fond sur le gouvernement et, en particulier sur le commissaire des terres, l'accusant non-seulement de négliger le règlement de cinq cents litiges relatifs à des lots de terre, mais encore de le recevoir, lui, M. Dickson, grossièrement dans son bureau.

M. Macdougall s'est défendu le mieux qu'il a pu, et a cru échapper à l'orage, en essayant de la diriger sur la tête de ses prédécesseurs.

M. Cauchon lui répondit que s'il avait tort, il ne devait accuser que lui seul, et lui dit : « Si le gouvernement précédent a mal fait à annuler le règlement dont se plaint M. Dickson, pourquoi ne l'avez-vous pas rétabli ? Mais, puisque vous jugez à propos d'accuser autrui, pour échapper à la censure de vos amis, je vous dirai que la cause des murmures git dans votre extrême paresse. Vous ne réglez rien. C'est là l'opinion publique. »

Les comités permanents ont été définitivement choisis et fixés hier. Des noms omis ou oubliés ont été réintégrés, au grand déplaisir du premier ministre et de M. Holton, qui n'ont pu cacher leur mauvaise humeur durant toute la séance, évidemment parce qu'ils ne peuvent rien sur les délibérations de la chambre.

M. Holton voulait faire remettre la deuxième lecture du bill de tempérance de M. Dunkin, mais ne put réussir. Il s'emporta au point de dire : « Si vous croyez que je ne dois pas être ici, chassez-moi, vous me ferez plaisir. »

M. Cauchon lui répondit qu'il aimait mieux le plaisir de rester, puisqu'il se cramponnait au pouvoir avec une seule voix de majorité !

Le premier ministre annonçait, l'autre jour, que le gouvernement ne soumettrait que deux mesures à la chambre : les subsides et le bill de la milice ; qu'il demandait, mardi, trois séances par jour, pour en finir plus vite avec sa formidable législation, et qu'il ajournerait ensuite. La même déclaration a été renouvelée hier au soir. M. Jones en a pris occasion pour dire qu'il ne fallait pas faire tant de fracas pour si peu. M. Scatcherd, ministériel, s'est prononcé à son tour, contre l'ajournement en disant qu'il avait assez longtemps qu'on ne légiférait pas, et qu'ajourner c'était encore s'exposer à des mécomptes et à des retards dans l'avenir.

Quant le gouvernement annonça que, pour économiser l'argent public, l'on substituerait un ajournement à la prorogation, il y eut grand murmure parmi ses amis qui ne craignaient pas de dire tout haut : « Pourquoi ne commencent-ils pas par eux-mêmes ? Parlent-ils de toucher à leur salaire de \$5,000 ? Nous allons bien voir. » Ces murmures menaçants arrivèrent jusqu'à nos oreilles, toujours tendues, des ministres qui réunissent les mécontents, et, afin de les appaiser, leur promirent pour cette session, six piastres par jour et les frais de transport, ce qui ne peut donner un simple ajournement ; puis le prix d'une session complète, soit hiver, (\$600), et de nouveaux frais de transport.

Mais, pour tout cela, il faudra la permission de la chambre, car le caissier ne paiera que \$4 par jour, jusqu'à concurrence des \$600 tant que la session ne sera pas terminée, et les frais de transport pour la venue seulement.

Pourquoi ce tripotage entre le gouvernement et ses amis ?

Il ne voulait donc pas véritablement économiser, mais seulement jeter de la poudre aux yeux du public.

Disons la vérité : le but du gouvernement n'est pas d'économiser, mais de parer à une chute inévitable sur un prompt ajournement ; et, si les amis l'exigent, il accordera aussi bien les \$600 que l'offre dont nous venons de parler.

Ce gouvernement peut tout faire et, dans sa soif de la vie, il se serait, dit-on, adressé, par des intermédiaires, à MM. Scotte, McGee et Foley, pour leur offrir trois places dans le cabinet. L'offre aurait été dédaigneusement repoussée.

Allons, rampez devant ceux que vous avez outragés !

Vous avez fait jouer la comédie à M. Mowat ; vous en êtes maintenant au mélodrame. Le tragique ne viendra pas, car vous êtes destinés à mourir d'une mort vulgaire.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance de jeudi, 3 septembre.

Après la présentation des pétitions et d'autres affaires de routine, le Président du comité choisi nommé pour préparer les listes des comités permanents de la chambre, fait rapport que les comités suivants ont été formés : Privilèges et élections ; lois électorales ; chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques ; bills privés ; ordres permanents ; impressions ; contingents ; comptes publics ; émigration ; banques et assurances.

Le premier ministre propose que le rapport soit adopté.

M. Langevin s'y oppose ainsi que M. T. Ferguson.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois : B. Il pour amender le chapitre 24 des Statuts consolidés du Bas-Canada, présenté par M. Perrault.

Bill pour amender le chapitre 36 et 37 des Statuts consolidés du Bas-Canada, touchant l'enregistrement des titres et les charges sur les immeubles, présenté par M. Cartier.

polle dans le comté d'Hochelega, présenté par Cartier.

Bill pour pourvoir à la protection des bois et forêts dans le Bas-Canada, présenté par M. Geoffroy.

M. Porz demande pourquoi le gouvernement, après s'être engagé, n'a pas suivi les recommandations du comité choisi de la dernière session, sur l'émigration et la colonisation, relativement à un débarras de convenable et à des hangars pour les émigrants qui arrivent, dans le port de Québec.

L'hon. M. DORION dit que les recommandations en question ont été suivies en partie, pour ce qui a été regardé comme absolument nécessaire par le Département de l'émigration et par l'agent de l'émigration. Quant au reste, il a dû souffrir quelque délai, parce qu'aucune somme n'a été votée à cet effet.

M. DICKSON demande si c'est par erreur que les noms de John Taylor et François-Régis Pigeon, docteurs, de Saint-Polycarpe, ont été omis dans la liste des juges de paix pour le district de Montréal ; si non, pour quelle raison et à quelle suggestion ces noms ont été omis ?

L'hon. M. DORION dit que ce n'est pas par erreur. Le gouvernement a cru devoir ne pas mettre ces noms dans la nouvelle liste.

L'hon. J. A. MACDONALD propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général demandant des copies de l'acte de correspondance entre le gouvernement impérial et celui de cette Province, au sujet de la milice de cette province et de l'armement qui a été déposé de celle-ci, qui peut avoir été échangé depuis la dernière communication des documents et correspondances communiqués par Son Excellence à cette chambre sur ces sujets. Adopté.

L'hon. M. McGEZ propose une adresse demandant des copies de tous les papiers, documents, rapports, dépêches, etc., touchant l'ouverture du Territoire du Nord-Ouest, qui peuvent avoir été mis en la possession du gouvernement depuis 1862. Adopté.

M. PRICE demande un rapport des townships de la couronne qui profitent de l'acte seigneurial de 1859, la population de chacun au dernier recensement, et la proportion des sommes dues à chaque township, basé sur le recensement de 1861. Adopté.

À 6 heures et 5 minutes, la chambre s'ajourne sur motion de l'hon. J. S. Macdonald.

Séance de vendredi, 4 septembre.

Après les affaires de routine, quelques bills sont présentés et lus pour la première fois, entre autres le suivant :

Bill pour amender le chapitre 29 des statuts consolidés du Bas-Canada, concernant la cour de conseil, présenté par M. Daoust.

L'hon. J. S. MACDONALD donne avis qu'il demandera, mardi prochain, la permission de présenter un bill concernant la force de la milice volontaire du Canada.

L'hon. premier ministre donne aussi avis que le gouvernement demandera, la semaine prochaine, trois jours pour ses mesures, et trois séances distinctes chaque jour, savoir : depuis 11 h. du matin, jusqu'à un h. de l'après-midi ; et depuis 7 h. jusqu'à 6 h. de l'après-midi ; et depuis 7 h. du soir jusqu'à l'ajournement.

L'hon. M. MACDONALD présente son bill de milice régulière, les volontaires devant être gouvernés par une autre loi. Il commence par signaler les grandes difficultés que présente cette question, et en vient à dire que depuis qu'il a présenté son bill de milice, l'année dernière, plusieurs suggestions lui ont été faites. En conséquence, il déclare que le bill a subi des modifications considérables.

Il est temps de penser sérieusement à la défense du pays, quel qu'un puissent être les frais. Le bill qu'il présente en ce moment, bien qu'il n'ait pas une portée aussi grande que celui qui a été présenté par les hon. députés qui sont aujourd'hui dans l'opposition, est, dans son opinion, aussi étendu que les ressources et la position financière du pays le permettent.

Le but de la nouvelle mesure est d'organiser la milice de manière à la placer dans une position propre à satisfaire les désirs de Son Excellence. Il est évident que la loi actuellement en force n'est pas suffisante pour assurer cette prompt efficacité qui est si désirable, et il avoue qu'elle n'a pas rempli son attente. Le bill qu'il a présenté, à la dernière session, avait pour but d'en finir avec toute l'ancienne organisation de la milice sédentaire, comprenant 468 bataillons dans le Haut et le Bas-Canada ; mais, dans le bill qu'il a été présenté à la chambre, on a cru qu'il était opportun de maintenir les principaux traits de l'ancienne organisation. Par le bill de l'année dernière, on proposait aussi d'effacer toutes les classifications d'âges, dans l'enrôlement de la première et de la seconde classe des hommes de service, et aujourd'hui on est déterminé à revenir à l'ancien système de classification de 1854, parce qu'on a pensé qu'il était plus équitable que le premier appel s'adressât aux jeunes gens qui n'étaient pas encore mariés. La classification sera faite par les assessors, qui ajouteront trois colonnes à leurs listes d'enrôlement, afin d'y entrer les noms des miliciens, selon leur classe de service. Ces listes seront assermentées par les assessors ; et là où il n'y a pas de tels officiers, alors deux officiers de milice seront nommés par le commandant en chef, et ils auront les mêmes pouvoirs et rempliront les mêmes devoirs que les assessors.

Ces listes seront transmises aux greffiers de la paix dans le Haut-Canada ou aux Régistres de comté, dans le Bas-Canada, qui en auront la garde. Les hommes d'après ces listes, et selon leur classification seront ballotés, en proportion convenable, selon le nombre que le commandant en chef pourrait appeler. Le recrutement se fera dans les comités haut-canadiens par le syndic, l'huissier et le juge ; et dans les comités bas-canadiens, par le syndic et deux officiers, de milice qui feront un rapport des hommes qui auront été tirés au sort.

Les bataillons de service ainsi formés ne seront commandés que par des officiers qui seront qualifiés. Assurément, cela ne peut avoir lieu immédiatement ; mais les commissions ne seront données, provisoirement, qu'à condition qu'ils se rendent capables d'acquiescer de leurs devoirs. Les officiers qui commandent actuellement auront certainement la préférence sur d'autres, mais ils devront aussi se qualifier.

On pourra demander, cependant, comment, dans un pays comme le nôtre, on prétend donner l'instruction militaire nécessaire. La réponse est claire, nous devons être préparés à supporter les frais nécessaires, si nous désirons que notre milice soit commandée efficacement. On a l'intention d'établir une école d'instruction dans lequel d'entraîner central dans le Bas-Canada, et une autre institution semblable dans le Haut-Canada, dans le but de donner à nos officiers de milice les connaissances nécessaires pour les rendre capables d'agir en cas de besoin. Des demandes seront faites au commandant en chef pour les services d'un bon nombre d'officiers réguliers, c'est à dire un lieutenant-colonel, un major, et tous autres

officiers que l'on croira nécessaires, aidés par un état-major effectif de sergents-instructeurs, pour prendre soin des écoles d'instruction.

Il est certain, et en juger par les dispositions de la mère patrie, qu'il ne sera pas difficile d'obtenir l'aide de ces officiers. On estime qu'une appropriation de \$100,000, suffira pour mettre ce projet à exécution. Sur cette somme, on a pensé que \$15,000 couvriront le coût des écoles elles-mêmes ; la balance de l'appropriation servira à payer les dépenses des officiers-élèves. Il est très désirable que le système soit propre à réunir une grande force dans un moment de nécessité.

L'hon. premier ministre fait remarquer en peu de mots que les services des volontaires ne seraient pas seuls suffisants, et qu'il est de la plus grande importance d'avoir quelques moyens d'obtenir un nombre additionnel d'hommes. Pour ce faire, il est proposé de donner au commandant en chef le pouvoir d'appeler un certain nombre d'hommes des bataillons de service pour le *drill* annuel ne devant pas excéder six jours par année, période qui ne devra pas être nécessairement consécutifs, et qui sera fixé au temps le plus convenable possible ; mais aucune rémunération ne sera payée pour ce *drill*.

L'hon. ministre espère que, par ce moyen, on obtiendra le but désiré.

En réponse à l'hon. J. A. MACDONALD, le procureur-général dit que le bill relatif aux volontaires va être présenté sans délai.

L'hon. M. DORION donne lecture de bill en français et il est lu pour la première fois.

La chambre se forme en comité des subsides, sur la motion du ministre des finances. La motion : « Que des subsides soient accordés à Sa Majesté, » est adoptée et rapportée à la chambre. Il est décidé que le rapport du comité général sera reçu mardi.

Sur motion de M. JOS. DUBRENE, le bill relatif à l'établissement d'une institution de crédit foncier, est lu pour la seconde fois et référé à la profession de notaire.

Le bill de M. BELLEROSE amendement la loi relative à la qualification et à l'enregistrement des voteurs dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois et référé au comité, ainsi que le bill de M. A. Dufresne amendement l'acte relatif à la profession de notaire.

La chambre s'ajourne à 9 heures du soir.

L'hon. M. Moore, a présenté au Conseil, il y a quelques jours, un bill en vertu duquel, tout membre qui sera élu après l'adoption de cette mesure, le sera pour toute sa vie.

FAITS DIVERS.

—On assure que Son Excellence le comte de Mulgrave abandonne son poste de gouverneur de la Nouvelle-Écosse et doit partir pour l'Angleterre, le 17 du présent mois. On lui donne pour successeur Son Excellence l'hon. Arthur Gordon, gouverneur actuel du nouveau Brunswick.

—Le comité local de l'Exposition Provinciale du Bas-Canada a pris des arrangements avec toutes les compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur pour faire transporter, moyennant un seul prix, tous les passagers à Montréal et opérer leur retour, pendant la semaine de l'Exposition qui va bientôt avoir lieu dans cette ville.

—Son Excellence, lord Lyons, est parti jeudi matin, avec sa suite, dans le steamer provincial *Queen Victoria*, pour une excursion dans le bas du fleuve et au Saguenay.

—Il a pu à Son Excellence le gouverneur-général de nommer, à la date du 29 août, commissaires pour la décision sommaire des petites causes pour le township de Halifax Nord : M. I. Louis Roberge, George-Champoux, Joseph Carrignon, Ignace Roberge, Napoléon Picher, Joseph Price et Pierre Champoux.

—Pour la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche : MM. François Désautiers, Charles Laferrière, Joseph Laerte, Michel Blais, Godfrey Alarie, Joseph Bellemare et Louis Gélina.

—Pour la paroisse de Saint-Louis de Terrebonne : MM. John McKenzie, Louis-Benjamin Drocher, Joseph-Cyrille Auger, Louis-François-Rodrigue Masson, Paul-Elie Marrier, Joseph Rochon et Zéphirin Roussel.

—Pour la paroisse de Saint-David : MM. P. E. Mignault, M. D., Edouard C. Wurtelle, Simon Broiliard, Amand Mondoro et Moyses Fortier.

—Pour la paroisse de Saint-Antoine de la Baie-du-Febvre : MM. Alexandre-Louis Guoin, Joseph Duguay, Louis Manseau, Jean-Baptiste Scott, Michel-François Conrèches, Louis-Estas Manseau et Ovide Manseau.

—Comme conseillers municipaux pour la municipalité locale de Saint-Etienne de la Malbaie : MM. Louis Maltais, Augustin Tremblay, André Carré, François McNichol et Louis Turcotte.

—Comme estimateurs pour la municipalité locale du township de Tingwick : MM. Edward Ivers, Denis O'Brien et David Felker.

faire connaître avec quel extrême déplaisir il voit des dames bien élevées encourager par leur exemple un usage qui va tout droit à faire perdre les saines traditions du bon goût. Pour les misérables idiots qui copient servilement les habitudes des personnes qui font autorité, la pitié est le seul sentiment qu'ils inspirent. Mais quant aux dames anglaises, cette invitation à abandonner cette mode dégradante, leur est adressée dans la pensée qu'elles se montreront les dignes modèles de la raison et du décorum dont elles sont les représentants naturels.

« J'ai l'honneur d'être, mesdames, etc. »  
» Signé : C. B. PHIPPS. »

—Le 26 juillet, à l'Hippodrome, à Paris, la soeur du drapeur Hermon, Mme Schmidt, était entrée avec son frère dans le cage des lions. Tous les yeux, il y en avait bien douze mille, étaient fixés sur cette jeune femme, dont le joli sourire montrait ses blanches dents aux horribles crocs des bêtes féroces.

Tout à coup, on entend un cri déchirant, auquel répond la clameur immense des spectateurs soulevés comme par un ressort. Oh ! la malheureuse, s'écrie-t-on de tous les côtés, et les hommes envahissent l'encêtre, les femmes palissent, les enfants poussent les hauts cris, l'orchestre s'arrête.

C'est horrible ! un énorme lion debout sur ses pattes de derrière, étreint la soeur du drapeur dans ses bras monstrueux.

Hermann se précipite, lance au lion des débris, lui assène un violent coup de poignée de cravache et arrache la pauvre femme à l'épouvantable embrasement !

LES CINQ GRANDS LACS.—Le gouvernement des États-Unis a voulu connaître les dimensions exactes des grands lacs qu'il possède au nord de son territoire et voici les chiffres officiels qui ont été déterminés à cette occasion :

« Le lac Supérieur mesure 355 milles dans sa plus grande longueur, 150 milles dans sa plus grande largeur et a une profondeur moyenne de 988 pieds ; sa hauteur au dessus de la mer est de 122 pieds. Sa superficie totale est de 32,000 milles carrés.

« Le lac Michigan a 360 milles dans sa plus grande longueur, 108 milles dans sa plus grande largeur ; sa profondeur moyenne est de 900 pieds ; son altitude au dessus du niveau de la mer est de 587 pieds ; sa superficie totale est de 20,000 milles carrés.

« Le lac Huron : plus grande longueur 200 milles, plus grande largeur 160 milles ; profondeur moyenne 300 pieds ; hauteur au dessus de la mer 674 pieds, superficie ; totale, 20,000 milles carrés.

« Le lac Erie compte 250 milles de longueur absolue, 80 milles de largeur, 200 pieds de profondeur, il est à 55 pieds au-dessus du niveau de la mer, et présente 6,000 milles carrés de superficie.

« Enfin le lac Ontario à 180 milles de long, 65 milles de large et 500 pieds de profondeur moyenne ; il domine le niveau de l'Océan de 262 pieds et développe une nappe d'eau de 6,000 milles carrés.

« La longueur totale de ces cinq lacs est de 1,345 milles et la superficie de 84,000 milles carrés. »

—Une famille d'artistes Canadiens, appelée la famille Boulay, qui se compose du père, artiste de la paroisse de Saint-Pie, et de ses trois filles, va donner quelques soirées musicales et dramatiques à la Salle de Musique de cette ville, à commencer de lundi prochain. C'est un spectacle d'un genre tout nouveau en ce pays. M. Boulay est le premier qui tente les chances et il le mérite l'encouragement. La plus jeune des demoiselles Boulay possède, dit-on, une voix très remarquable, et l'aînée est une musicienne distinguée.

M. Boulay est nanti de nombreux certificats de plusieurs curés des paroisses où il a donné des soirées et de nombre d'autres personnes respectables. Il a jusqu'ici obtenu beaucoup de succès dans les paroisses et villages qu'il a parcourus, et c'est la première fois qu'il se hâzarde à monter sur la scène d'une ville. Nous avons la confiance qu'il n'aura pas lieu de le regretter. Voir l'annonce.

M. J. B. Bertrand, de Saint-Roch, qui a été pendant plusieurs années employé, chez M. Boringuet, sculpteur, au faubourg Saint-Jean, vient de s'associer avec un autre ouvrier pour entreprendre, à son propre compte, la construction des maisons, églises, etc. Il sollicite le patronage public et en particulier celui de nos membres du clergé, et il le mérite à tous égards. M. Bertrand est d'une habileté reconnue comme ouvrier, et il a acquis une telle expérience dans la construction des églises. Il suffira de dire que c'est lui qui a dirigé, pour le compte de M. Boringuet, tous les travaux intérieurs de l'église de Beauport qui excitent l'admiration de tous ceux qui les voient. Voir l'annonce que nous publions aujourd'hui.

Sommaire des annonces nouvelles.

- Grand Concert à la Salle de Musique par la célèbre famille Boulay.
- Aviz.—J. B. Bertrand et Cie.
- Nouvelles marchandises d'automne.—Glover et Fry.
- Articles pour les familles.—Idem.
- Chlorey, Blec, etc.—Jeffery, Noad et Cie.
- Thé du Japon.—Idem.
- Sacre brillant.—Idem.
- Morceaux.—Idem.
- Beurre nouveau.—M. G. Mountain.
- Morceaux.—Idem.
- Sacre brillant.—Lano, Gibb et Cie.
- Thé.—Idem.
- Départ de Montréal pour Montréal.—J. M. Deschamps.
- Départ de l'Europe pour Montréal.—Idem.
- Les chapeaux et les malades qu'elles occasionnent.—J. Bowler et Cie, J. Masson et Cie.
- Soleilles de Bristol.—Lanman et Kemp.
- Kan de la Floride de Murray et Lanman.
- Célibres amers de Hostotier.
- Ambré de Sterling pour les chevaux.
- Restaurateur des chevaux de Mad. Allen.
- Soleilles de Dr. Ayer.
- Ouaguet d'Holloway.
- Grande vente d'épicerie.—A. J. Mathias et Cie.
- Épicerie française.—Idem.
- Vente du sloop Mary Anne.—Idem.



COMPAGNIE DE MONTREAL Des Steamers Océaniques.

ÉTÉ DE 1863.

Passagers enregistrés pour London-derry, Glasgow ou Liverpool.

Les billets de retour sont accordés à des prix réduits... Liste de navires et dates de départ.

TRANSPORT LES MALES DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS.

Un des steamers mentionnés plus bas... Liste de destinations et tarifs.

100 CAISSES VINS F. A. CAIS SUPPÉRIEURS.

St Bon Louis, de L'Europe et St Julien, en doublement... Liste de vins et prix.

MaJame Simon Levy,

D'offrir ses remèdes si efficaces aux nombreux maux... Liste de maladies traitées.

E. CHANTELOUP,

121, rue Craig. À l'honneur de servir les Messieurs du Clergé... Liste de services offerts.

La Boulangerie du Peuple!

PAIN POUR TOUT LE MONDE! Le souverain ayant transporté son Boulangerie... Liste de produits.

Casault, Langlois et Angers,

AVOCATS. Ont transporté leur bureau au second étage... Liste de services juridiques.

E. L. J. GIROUX,

NOTAIRE, a transporté son bureau à l'Église Verte... Liste de services notariaux.

HUDON & DUMAS,

AVOCATS. Tiennent un Bureau à l'Église Verte et à Rimouski... Liste de services.

T. P. BEDARD,

AVOCAT. BUREAU, HAUTE-VILLE, RUE DES JARDINS... Liste de services.

J. P. GENDRON,

MARCHAND HORLOGER, 9, rue Saint-Jean, QUÉBEC. Informations sur le public que les MONTRÉS et BIJOUX... Liste de services.

LOUIS PREVOST,

NOTAIRE, rue Notre-Dame, 3. Informations sur le public que les MONTRÉS et BIJOUX... Liste de services.

SALSPAREILLE

Américain devant moi ce quinzaine jour d'avril 1863. Copie d'une photographie de la vie de Mme L. A. Brown... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

BRISTOL

(En bouteille d'une pinte) Breuvage tonique alterant et excellent pour la diète... Liste de services.

AMBROISIE DU DR STERLING

Prendre le breuvage de la manière suivante... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

DR. H. H. STERLING, Propriétaire. No 403, Broadway, New-York... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

DR. H. H. STERLING, Propriétaire. No 403, Broadway, New-York... Liste de services.

Simon Bedard

FERRAILLIER, Rue Saint-Nicolas, No. 55, PALAIS. On trouve toujours un grand assortiment... Liste de services.

PARFUM

L'HEMISPHERE OCCIDENTAL, Extrait de Fleurs Vivantes. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

EAU DE LA FLORIDE

MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC

HOSTETTER. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

Simon Bedard

FERRAILLIER, Rue Saint-Nicolas, No. 55, PALAIS. On trouve toujours un grand assortiment... Liste de services.

PARFUM

L'HEMISPHERE OCCIDENTAL, Extrait de Fleurs Vivantes. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

EAU DE LA FLORIDE

MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC

HOSTETTER. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

Simon Bedard

FERRAILLIER, Rue Saint-Nicolas, No. 55, PALAIS. On trouve toujours un grand assortiment... Liste de services.

PARFUM

L'HEMISPHERE OCCIDENTAL, Extrait de Fleurs Vivantes. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

EAU DE LA FLORIDE

MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC

HOSTETTER. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

Simon Bedard

FERRAILLIER, Rue Saint-Nicolas, No. 55, PALAIS. On trouve toujours un grand assortiment... Liste de services.

PARFUM

L'HEMISPHERE OCCIDENTAL, Extrait de Fleurs Vivantes. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

EAU DE LA FLORIDE

MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC

HOSTETTER. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

Simon Bedard

FERRAILLIER, Rue Saint-Nicolas, No. 55, PALAIS. On trouve toujours un grand assortiment... Liste de services.

PARFUM

L'HEMISPHERE OCCIDENTAL, Extrait de Fleurs Vivantes. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

EAU DE LA FLORIDE

MURRAY & LANMAN. Ce rare parfum est un extrait de fleurs tropicales... Liste de services.

CELEBRES AMERS POUR L'ESTOMAC

HOSTETTER. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES CHEVEUX. Des articles parus dans les journaux... Liste de services.